

## A LA UNE

■ La nouvelle version du guide de recommandations à l'attention des collectivités territoriales, mise en ligne le 15 mai sur le site du Cerema, a été téléchargée 2182 fois à la date du 20 juin.

<http://www.certu-catalogue.fr/decentralisation-du-stationnement-payant-sur-voirie-guide-de-recommandations-a-l-attention-des-collectivites-territoriales.html>

■ Une nouvelle version de l'interface ouverte (permettant de standardiser les échanges entre les différents acteurs de la chaîne de gestion du stationnement pour interagir avec un serveur de forfaits de post-stationnement) sera prochainement en ligne sur le site de la Fédération nationale des métiers du stationnement :

[http://www.fnms.fr/431\\_p\\_48114/api-serveur-de-fps.html](http://www.fnms.fr/431_p_48114/api-serveur-de-fps.html)

■ L'association des maires de France a lancé, à la mi-juin, une nouvelle consultation auprès des collectivités concernées afin de mesurer l'état d'avancement de leur préparation dans la mise en œuvre de la réforme.

■ Du 10 au 12 octobre 2017, les Rencontres nationales du transport public se tiendront à Marseille. Lors du Congrès du GART et de l'UTP, un atelier sera consacré, le 11 octobre (11h), à la mise en œuvre de la réforme du stationnement.

Il s'agira notamment de faire le point des décisions prises par les collectivités et de voir comment ces dernières prévoient d'évaluer leur nouvelle politique du stationnement, au regard notamment de son impact sur la mobilité durable.

<https://www.gart.org/actualite/rencontres-2017-decouvrez-programme-congres-gart-utp/>

## COMMISSION DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT

### ***La mission de préfiguration est constituée, les travaux vont débuter***

A six mois de l'entrée en service de la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP), la Lettre d'actualité de la MIDS fait le point de la mise en place de la juridiction.

La mission de préfiguration de la CCSP est désormais constituée. Elle est composée :

- du futur président de la juridiction, M. Christophe Hervouet, actuellement vice-président du tribunal administratif de Nantes ;
- de la future cheffe de greffe, Mme Murièle Boireau, administrative civile du ministère de l'intérieur ;
- et d'une équipe réunissant un ingénieur des systèmes d'information et de communication, un secrétaire administratif et trois adjoints administratifs.

Une partie des membres de cette mission s'installera à Limoges à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Elle sera soutenue par la direction de projet du ministère de l'intérieur qui coordonne la mise en place de la CCSP depuis 2015.

La mission de préfiguration sera chargée de préparer l'entrée en service de la juridiction le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (installation des personnels, programme de formation, tests du système d'information, relations avec les partenaires locaux...).

Quant aux travaux dans l'ancienne caserne Beaublanc, les lots correspondants ont été notifiés aux entreprises à la mi-juin et la phase de préparation est en cours en vue du lancement du chantier en juillet. L'objectif est de livrer le bâtiment principal, qui hébergera le greffe, en novembre 2017 (cf. Lettre n°2 – février 2017).

Enfin, lors de son déplacement à Limoges, 29 mai dernier, le vice-président du Conseil d'Etat a visité le site de la CCSP et présenté à la presse le contentieux qu'elle sera amenée à traiter (\*).

(\*) <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges/nouvelle-activite-tribunal-administratif-limoges-1262681.html>  
<http://www.laquettedescommunes.com/509207/reforme-du-stationnement-une-juridiction-speciale-pour-traiter-les-100-000-recours-attendus/>

# Décentralisation du stationnement payant

Actualité de la réforme – Numéro 6 (Juin 2017)

## Système d'information de l'ANTAI :

**La version « bêta » de l'auto-certification est disponible pour les éditeurs de logiciels**

Depuis le 19 juin 2017, l'outil d'auto-certification des solutions éditeurs est disponible en version « bêta » accessible à l'adresse : [auto-certification](#).

Cet outil permet à chaque éditeur de dérouler une liste des fonctionnalités essentielles au bon fonctionnement de l'interface de sa solution avec le SI FPS de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) sous la forme d'un parcours en 15 étapes.

Cet outil est en version « bêta » afin de permettre les corrections nécessaires à la suite des premiers retours des éditeurs.

Afin d'aboutir à un site d'auto-certification opérationnel le plus rapidement, les collectivités et

les éditeurs sont conviés à le tester ou le faire tester dès que possible.

Avec la version définitive, si toutes les étapes sont réussies, les éditeurs obtiendront une attestation d'auto-certification, accompagnée d'un compte-rendu de tests, qu'ils pourront présenter aux collectivités.

Ces tests, dédiés aux éditeurs et non aux collectivités, ne sont pas un préalable au conventionnement avec l'ANTAI.

Il faut souligner que cette attestation ne couvre pas le fonctionnement interne du logiciel éditeur mais garantit que les échanges de données avec le SI FPS de l'ANTAI ont été réalisés conformément aux spécifications en vigueur.

## LA RÉFORME DANS LA PRESSE

Ces dernières semaines, la presse s'est fait l'écho de la préparation de la décentralisation du stationnement payant à **Cambrai** (<http://www.nordeclair.fr/66078/article/2017-06-07/forfait-de-post-stationnement>), à **Orléans** ([http://www.larep.fr/orleans/transport/2017/06/07/a-partir-du-1er-janvier-2018-le-montant-des-pv-de-stationnement-sera-fixe-par-la-municipalite\\_12433343.html](http://www.larep.fr/orleans/transport/2017/06/07/a-partir-du-1er-janvier-2018-le-montant-des-pv-de-stationnement-sera-fixe-par-la-municipalite_12433343.html)) à **Douai** (<http://www.lavoixdunord.fr/179603/article/2017-06-17/le-stationnement-payant-ca-change-au-1er-janvier>), à **Nice** (<http://www.nicematin.com/info-traffic/tarifs-amendes-duree-tout-ce-qui-va-changer-sur-le-stationnement-a-nice-148159>), à **Bordeaux** (<http://www.20minutes.fr/bordeaux/2092815-20170623-bordeaux-fini-pv-stationnement-17-euros-place-forfait-35-euros>), à **Paris** (<http://www.lagazettedescommunes.com/513128/controle-du-stationnement-a-paris-comment-indigo-et-ubis-park-ont-empote-la-mise/?abo=1>), à **Arras** (<http://www.lavoixdunord.fr/183206/article/2017-06-26/le-stationnement-revisite-par-la-mairie-d-ici-la-fin-de-l-annee>), au **Mans** (<http://www.lemainelibre.fr/actualite/le-mans-de-nouvelles-amendes-de-stationnement-en-2018-26-06-2017-194183>), à **Quimper** (<http://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/stationnement-nouvelle-donne-au-1e-r-janvier-28-06-2017-11575294.php>), à **Epernay** (<http://www.lunion.fr/37617/article/2017-06-26/epernay-partir-du-1er-janvier-2018-le-pv-de-stationnement-sera-moins-cher>) et à **Villefranche-sur-Saône** (<http://lepatriote.fr/stationnement-le-tarif-des-pv-va-augmenter-a-villefranche-3019.html>).

Par ailleurs, le recours à la **lecture automatique des plaques d'immatriculation** dans le cadre de la réforme a donné lieu à de nombreux articles en juin (<http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/stationnement-payant-ce-qui-va-changer-en-2018-11-06-2017-7039911.php>, <http://www.europe1.fr/societe/paris-le-stationnement-payant-bientot-controle-par-des-flasheuses-3357794>, <http://www.lci.fr/societe/pv-depenalisation-du-stationnement-va-augmenter-le-prix-amendes-des-1er-janvier-2018-paris-2055070.html>, <http://www.caradisiac.com/stationnement-non-paye-des-verbalisations-a-l-aide-de-voitures-radar-160451.htm>, <http://auto.bfmtv.com/actualite/stationnement-a-paris-a-quoi-vont-servir-les-voitures-flasheuses-1185284.html>, <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/06/13/20002-20170613ARTFIG00106-paris-pourrait-deployer-des-voitures-pervenches-pour-controoler-le-stationnement.php>, <http://www.turbo.fr/actualite-automobile/831902-stationnement-paris-automatiser-pv/>).

Enfin, la presse ne manque pas de relever que la réforme du stationnement payant s'inscrit dans les réflexions en cours sur les **systèmes intelligents** qui permettront aux collectivités d'offrir de nouveaux services aux usagers, résidents ou de passage (<https://www.lenouveleconomiste.fr/virage-stationnement-payant-60540/> - <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-170941-reforme-du-stationnement-payant-comment-revolutionner-les-villes-grace-au-smart-parking-2093737.php>).